



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 1<sup>er</sup> juin à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 26 mai, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

### **Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.  
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA M. LEONETTI, Mme SIMONPIETRI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

### **Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VOGLIMACCI	à	M. le Maire
M. ARESU	à	Mme OTTAVY
M. CAU	à	M. VANNUCCI
Mme BERNARD	à	Mme NADAL
Mme FELICIAGGI	à	Mme VILLANOVA
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme RICHAUD	à	Mme GRIMALDI D'ESDRA

### **Etaient absents :**

M. RENUCCI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOÏ, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	39
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 1<sup>er</sup> juin 2015

Délibération N°2015/155

**Mise à disposition gratuite de personnel de la Ville auprès du Centre Communal d'Action Sociale.**

## M. le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la mise en œuvre des prestations d'action sociale proposées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), il est proposé à l'assemblée de favoriser le bon fonctionnement de certaines activités via la mise à disposition de deux agents. Un agent municipal relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs afin d'assurer les fonctions d'accueil de l'Épicerie Educative, et un agent relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques pour la maison des Aînés. La présente délibération a pour objet de régulariser de manière administrative la situation de ces deux agents, ces derniers œuvrant déjà pour le CCAS en appui de ces missions depuis plus de 4 ans. Conformément au II de l'article 61-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, ces mises à dispositions intervenant entre une collectivité territoriale et un établissement public administratif dont elle est membre ou qui lui est rattaché, seront conclues à titre gratuit.

### IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le principe de la mise à disposition gratuite de deux agents agent de la Ville auprès du Centre Communal d'Action Sociale.

D'autoriser Monsieur le Député Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition.

### LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, Adjoint délégué  
et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu, la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus particulièrement son article 88 ;

Vu le décret 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales -2010 du 26 novembre 1985 modifié relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 1<sup>er</sup> juin 2015 ;

#### APPROUVE

A l'unanimité des ses membres présents ou représentés.

le principe de la mise à disposition gratuite de deux agents de la Ville auprès du Centre Communal d'Action Sociale.

#### AUTORISE

Monsieur le Député Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150601-2015\_155-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2015

Publication : 04/06/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

